



联合国 粮食及 农业组织 Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingt et unième session

Rome, 27-31 mars 2017

Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Berhe G. Tekola Directeur de la Division de la production et de la santé animales Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs Tél. +3906-570-53371



Résumé

- Les ovins et les caprins jouent un rôle culturel important dans l'existence de nombreuses personnes de par le monde, aussi bien dans leurs rapports interpersonnels que dans leurs systèmes de croyances religieuses. Ils constituent une source de revenu régulier, un moyen de mettre à profit son épargne, et un filet de sécurité pendant une période difficile.
- La peste des petits ruminants (PPR) est une maladie virale à propagation rapide qui atteint et tue les petits ruminants partout dans le monde. L'éradication de cette maladie constituera une contribution de premier plan à la concrétisation des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.
- En avril 2015, la Conférence internationale pour la lutte contre la peste des petits ruminants et l'éradication de la maladie, organisée par la FAO et par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), a approuvé la Stratégie mondiale de lutte contre la peste des petits ruminants et d'éradication de celle-ci. À sa trente-neuvième session, la Conférence de la FAO, conformément aux recommandations formulées par le Comité de l'agriculture à sa vingt-quatrième session, a approuvé la création et la mise en œuvre, par la FAO et l'OIE, du Programme mondial d'éradication de la PPR, conformément à la Stratégie. Dans le même esprit, l'OIE a, à sa quatre-vingt-quatrième session générale (mai 2016), adopté une Résolution sur la lutte contre la PPR et son éradication à l'échelle mondiale. En mars 2016, la FAO et l'OIE ont établi un Secrétariat mondial commun destiné à élaborer le Programme mondial d'éradication de la PPR et à coordonner sa mise en œuvre.
- Le premier programme quinquennal (2017-2021) du Programme mondial d'éradication de la PPR a été lancé par les deux organisations en novembre 2016. Des réunions régionales sur la feuille de route ont été organisées en collaboration avec différents partenaires dans huit des neuf régions. Une assistance est apportée aux pays afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre leur Plan stratégique national. Une stratégie consacrée à la mobilisation des ressources et à la promotion a été élaborée.
- ➤ Le présent rapport intérimaire est présenté au Comité du Programme en réponse à la demande de celui-ci, formulée à sa vingt-cinquième session et adoptée par le Conseil à sa cent cinquante-cinquième session.

Suite que le Comité du Programme est invité à donner

➤ Le Conseil est invité à prendre note du rapport intérimaire.

I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies comprend des objectifs interconnectés en lien avec l'agriculture et l'alimentation. Il fait de l'élimination de la pauvreté un but fondamental et s'articule autour de l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et les 169 cibles mondiales du Programme définissent des domaines pour la promotion du développement durable.

- 2. Dans le monde, 805 millions de personnes souffrent actuellement de malnutrition, et en raison de la croissance démographique, la demande globale de produits alimentaires devrait sensiblement s'accroître d'ici à 2050. En outre, la hausse des revenus dans les pays à faible revenu et les pays émergents va alimenter davantage cette demande.
- 3. La demande mondiale de produits carnés et laitiers ne peut pas être satisfaite, ni les avantages connexes pour les ménages ruraux pauvres être assurés si les maladies animales transfrontalières, comme la peste des petits ruminants, ne sont pas maîtrisées ou même éradiquées à l'échelle de la planète. À ce jour, la PPR est présente dans plus de 70 pays en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie régions où se trouvent plus de 80 pour cent des 2,1 milliards d'ovins et de caprins qui constituent le cheptel mondial. La PPR peut être mortelle pour plus de 90 pour cent des animaux infectés, ce qui a de lourdes répercussions sur la vie de quelque 300 millions de familles rurales parmi les plus pauvres, dont les moyens d'existence reposent sur les ovins et les caprins. Elle se répand à un rythme alarmant depuis quinze ans, et a gagné des régions jusqu'alors épargnées. Si elle n'est pas stoppée, elle pourrait s'étendre encore davantage, provoquant des difficultés et des pertes socioéconomiques supplémentaires dévastatrices pour les millions d'agriculteurs pauvres, des femmes pour la plupart, qui vivent de l'élevage de ces animaux. Cette maladie virale très contagieuse qui atteint les ovins et les caprins est à l'origine d'énormes pertes, comprises entre 1,45 et 2,1 milliards d'USD chaque année.
- 4. Le 24 avril 2016, les ministres de l'agriculture du G7 ont adopté la Déclaration de Niigata, et déclaré «Nous soutenons les efforts de l'OIE et de la FAO visant à éradiquer les grandes maladies comme la PPR»¹. En outre, le 3 juin 2016 à Xi'An (Chine), les ministres de l'agriculture du G20 ont adopté une déclaration qui souligne que dans une économie mondiale innovante et inclusive, la productivité et la résilience des petits exploitants sont essentielles à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la croissance durable de l'agriculture et au développement rural partout dans le monde².

II. Éradication de la PPR et objectifs de développement durable

- 5. La maîtrise et, à terme, l'éradication de la maladie contribueront de manière significative à la réalisation de plusieurs Objectifs de développement durable d'ici à 2030.
- 6. **ODD 1:** éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde; cet objectif repose sur trois piliers: i) l'élimination de la pauvreté; 2) la protection sociale et le renforcement de la résilience; et 3) les politiques et les investissements. Les politiques et investissements peuvent permettre de faire en sorte que l'élevage contribue à éliminer la pauvreté, à réduire la vulnérabilité et à accroître la résilience par trois moyens principaux.
 - a) Le premier est la «constitution et la protection du capital que constitue le cheptel». Les politiques et les investissements doivent être conçus de manière à faire en sorte que les ménages pauvres puissent se constituer un cheptel, le protéger et le développer, et puissent avoir accès aux intrants de base, comme l'eau, les pâturages et les services de santé animale. Il s'agit d'un premier pas vers la sortie de la pauvreté, par exemple grâce à une consommation plus régulière de protéines, des investissements dans l'éducation et des entreprises rentables, la capacité de faire face à des situations ou des dépenses imprévues, ou l'utilisation du fumier et de la traction animale pour accroître les rendements des cultures.

_

¹ http://www.maff.go.jp/e/pdf/g7 declaration.pdf

²http://www.tarim.gov.tr/ABDGM/Belgeler/Uluslararas%C4%B1%20Kurulu%C5%9Flar/2016%20ch%C4%B1 na%20G20%20Agriculture%20Ministers%20Meeting%20Communique.pdf

b) Le deuxième est «l'augmentation de la productivité et du rendement du capital que constitue le cheptel». Les politiques et investissements doivent être conçus de manière à faire en sorte que les éleveurs adoptent de meilleures pratiques d'élevage et de production. Lorsqu'elles sont associées à des mesures qui leur facilitent l'accès aux marchés, et leur permettent de vendre des animaux vivants et leurs excédents de produits carnés ou laitiers ou autres, ces meilleures pratiques aident les agriculteurs à sortir de la pauvreté.

- c) Le troisième est «l'emploi, agricole et non agricole, lié à l'élevage». Les politiques et les investissements doivent être conçus de manière à faire en sorte que les pauvres trouvent un emploi, en tant que salariés ou travailleurs indépendants, dans les exploitations ou le long de la chaîne de valorisation de l'élevage (par exemple en tant que salarié rémunéré à l'heure d'une exploitation de poules pondeuses, ou en tant que petit entrepreneur dans le commerce du lait). Ce faisant, ils peuvent sortir de la pauvreté.
- 7. **ODD 2:** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
 - a) Les aliments d'origine animale issus des ovins et des caprins représentent une partie importante du régime alimentaire quotidien de nombreuses personnes vivant dans des environnements fragiles, et ils contribuent à la lutte contre la malnutrition. La viande et le lait des ovins et des caprins ont une grande valeur nutritionnelle, surtout pour les enfants, car ils sont riches en protéines de qualité et en micronutriments essentiels (vitamines A, B2, B12, D et folate, fer et calcium, entre autres), qui sont indispensables à la croissance, au développement cognitif et à une bonne condition physique.
 - b) La maladie est récemment (janvier 2017) passée des animaux domestiques à la faune sauvage et a décimé plus de 40 pour cent des antilopes saïga (*Saiga tatarica mongolica*) qui vivent dans les steppes mongoles. Cet épisode laisse penser que si elle n'est pas endiguée, la PPR pourrait s'étendre encore davantage, provoquant des pertes socioéconomiques considérables et des difficultés en matière de revenu et de sécurité alimentaire pour des millions d'éleveurs nomades et de petits exploitants.
- 8. **ODD 3**: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
 - a) Les produits (lait, viande, laine, fibres et peau) et les services fournis par les petits ruminants sont consommés ou utilisés au niveau des ménages. Ces nutriments issus des animaux sont essentiels pour le cerveau, le développement cognitif et la santé maternelle. La vente de ces animaux permet l'achat de nourriture et contribue donc à la diversification du régime alimentaire.
- 9. **ODD 5**: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Dans la plupart des cultures, les femmes sont chargées des activités en lien avec les petits ruminants et gèrent les revenus qui en découlent. Cette situation favorise l'égalité hommes-femmes et une répartition équitable des revenus et des aliments d'origine animale au sein des ménages.
- 10. **ODD 8**: Promouvoir une croissance économique soutenue partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Pour près de 75 pour cent des personnes souffrant de la faim dans les pays en développement, l'élevage constitue le principal actif permettant de générer des moyens d'existence, et le principal moyen d'investir, d'épargner et d'accumuler de la richesse. Toutefois, le niveau de productivité de cet actif reste faible et ne contribue qu'à hauteur de 12 pour cent environ de leur revenu total, en partie du fait de maladies animales comme la PPR.
- 11. **ODD 12**: Établir des modes de consommation et de production durables. Le lait de brebis et de chèvre est particulièrement précieux pour les enfants, les personnes souffrant de malnutrition, les femmes enceintes et les personnes âgées.

12. **ODD 17**: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le redynamiser. Le Programme mondial d'éradication de la PPR est un partenariat mondial entre la FAO et l'OIE, mais plusieurs autres partenaires, parmi lesquels l'AIEA³, l'ILRI⁴, l'Union africaine, des Communautés économiques régionales, des organisations de la société civile et les producteurs de petits ruminants eux-mêmes y sont également associés.

13. Afin de réaliser les objectifs du Programme mondial d'éradication de la PPR et des ODD à l'horizon 2030, la mise en œuvre a déjà été engagée aux niveaux mondial, régional et national, comme il est indiqué ci-après.

A. Activités à l'échelle mondiale

Établissement du Secrétariat FAO-OIE du Programme mondial d'éradication de la PPR

14. Le Secrétariat FAO-OIE, établi au début de 2016, sert de mécanisme de coordination de la mise en œuvre et du suivi du Programme mondial d'éradication de la PPR. Il travaille en étroite collaboration avec les pays, les organisations régionales concernées, les laboratoires/centres internationaux de référence, les institutions techniques et de recherche et les organisations de parties prenantes en vue de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans stratégiques régionaux et nationaux et la participation des communautés en fonction de la situation de la maladie.

Réunions «feuille de route régionale»

15. Le Secrétariat FAO-OIE, en collaboration avec une organisation technique continentale (BIRA-UA)⁵ et des communautés économiques régionales (OCE, CEEAC, CEDEAO, CCG, IGAD, ASACR, SADC et UMA)⁶ a organisé huit réunions «feuille de route régionale» en Afrique, au Moyen-Orient et dans la péninsule arabique, en Asie centrale et en Asie du Sud. À la suite de chacune de ces réunions, la FAO a aidé huit des neuf régions à élaborer leur stratégie régionale de lutte contre la PPR. La réunion «feuille de route» concernant la région Asie de l'Est, qui regroupe la Chine, la Mongolie et le Timor-Leste, doit se tenir en avril 2017.

Élaboration du Programme mondial d'éradication de la PPR⁷

16. Le premier Programme quinquennal (2017-2021) a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif auquel ont participé les principales parties prenantes. Il vise à jeter les bases et à lancer l'effort de lutte et d'éradication dans les pays infectés en renforçant les capacités, en cherchant à comprendre la situation épidémiologique et en définissant les bonnes stratégies d'application afin de réduire la prévalence de la PPR et, à terme, de l'éradiquer. Pour les pays non infectés, le Programme va aider à renforcer les capacités requises pour démontrer l'absence du virus de la PPR et progresser vers la reconnaissance officielle du statut indemne de la maladie de l'OIE. Le Programme va également aider les pays à réduire la prévalence d'autres maladies des petits ruminants prioritaires et à renforcer les systèmes vétérinaires à l'aide de l'outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des services vétérinaires. Un premier programme pour 2017-2021, d'un coût estimatif de 996 millions d'USD, a été élaboré.

³ Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

⁴ Institut international de recherches sur l'élevage (ILRI)

⁵ Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (BIRA-UA)

⁶ Organisation de coopération économique (OCE); Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC); Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); Conseil de coopération du Golfe (CCG); Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR); Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et Union du Maghreb arabe (UMA)

⁷ http://www.fao.org/3/a-i6316e.pdf

Matériel de communication

17. Des vidéos, des articles de presse, des brochures, des manuels et d'autres matériels de sensibilisation ont été produits par la FAO et l'OIE et diffusés dans les pays infectés et à risque, ainsi qu'auprès d'autres partenaires. Neuf mille exemplaires du manuel de diagnostic de la PPR produit par la FAO, le CIRAD⁸ et l'OIE ont été envoyés dans l'ensemble des pays infectés et à risque.

Réseau et transferts de technologies

18. En accord avec les établissements de recherche, la FAO et l'AIEA ont élaboré, validé et diffusé des techniques de diagnostic vétérinaire. Le PANVAC-UA⁹ a reçu une aide pour la mise au point et la validation d'un kit de diagnostic (b-ELISA)¹⁰ qui devrait élargir la disponibilité de ce moyen de diagnostic et le rendre plus abordable pour les pays. D'autres kits de diagnostic (tests rapides de terrain «au pied de l'animal») ont été élaborés et transmis aux pays. Les réseaux VETLAB de l'AIEA (42 pays en Afrique et 17 en Asie à ce jour) et épidémiologiques/de laboratoires de la FAO ont été élargis et renforcés.

Partenariats et renforcement des capacités

19. Des partenariats ont été mis en place avec certaines organisations de la société civile et institutions internationales/régionales (BIRA-UA, CEBEVIRHA¹¹ par exemple). Des programmes nationaux de renforcement des capacités et de sensibilisation des parties prenantes ont été encouragés en partenariat avec des ONG (la fondation BAIF¹² en Inde).

B. Activités régionales

- 20. Le programme SHARE d'appui à la résilience de la corne de l'Afrique de la FAO est financé par l'Union européenne et vise à promouvoir des interventions à long terme et à renforcer la résilience dans trois pays (Djibouti, Éthiopie et Kenya). Chacun des programmes nationaux est conçu de manière spécifique et vise à soutenir les activités concernant la PPR (plaidoyer, laboratoire, compréhension des processus épidémiologiques, prélèvement et analyse des échantillons de terrain, analyse, etc.).
- 21. La composante Santé animale du programme PRAPS¹³ financé par la Banque mondiale et mis en œuvre par l'OIE, vient à l'appui de six pays (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) afin de renforcer leurs services vétérinaires et la lutte contre la PPR et la péripneumonie contagieuse des bovins.

C. Activités des pays

- 22. Plan stratégique national: le Comité de l'agriculture, à sa vingt-quatrième session, a recommandé que les représentants de la FAO facilitent les échanges avec d'autres bureaux afin d'aider les gouvernements à élaborer et mettre en œuvre leur Plan stratégique national de lutte contre la PPR. Une aide dans ce domaine a été fournie aux pays suivants:
 - a) Afghanistan: dans le cadre d'un projet financé par le Japon, une surveillance fondée sur le risque, suivie d'un programme pilote de vaccination préventive fondée sur le risque contre la PPR et la brucellose ont été mis en place dans les provinces de Kaboul, Parwan et Logar et ont ciblé les pasteurs Kuchi. La réponse immunitaire au vaccin était de 96 pour cent des animaux vaccinés pour la première fois qui développaient une réponse immunitaire détectable. En

⁸ Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

⁹ Centre panafricain de vaccins vétérinaires de l'Union africaine (PANVAC-AU).

¹⁰ Essai d'immuno-absorption enzymatique (ELISA).

¹¹ Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA) de la Communauté antiéconomique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

¹² Bharatiya Agro-Industries Foundation (BAIF).

¹³ Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS).

- conséquence, aucune maladie clinique n'a été observée dans ces troupeaux. Cette étude pilote sera menée à grande échelle dans 26 provinces et ciblera plus de 170 000 éleveurs nomades.
- b) Pakistan: renforcement des capacités des laboratoires, épidémiologie de la PPR (2 638 agents vétérinaires de terrain et 3 944 éleveurs) et fourniture de réactifs dans le cadre d'un projet financé par l'USAID. Le PANVAC-UA a contribué à améliorer les installations de contrôle de la qualité des vaccins contre la PPR pour les vaccins produits localement. À la suite d'une surveillance fondée sur le risque et d'une évaluation rurale participative, plus de 2,3 millions d'animaux (appartenant à 92 198 ménages dans 3 749 villages et 36 troupeaux transhumants) ont été vaccinés dans les zones pilotes de chacune des huit provinces/régions du pays. Aucun foyer n'a été signalé chez les animaux vaccinés. La sérosurveillance menée après la vaccination a mis en évidence de bons niveaux d'immunité et de couverture.
- c) Somalie: une campagne de vaccination de masse a été menée et plus de 20 000 prélèvements sériques ont été effectués avant et après la vaccination dans le cadre de projets financés par plusieurs donateurs. Les sérums testés dans le centre PANVAC-UA ont révélé une présence d'anticorps adéquate de 76,4 pour cent et une augmentation de la protection du cheptel national. Actuellement, des stocks d'urgence de vaccins contre la PPR sont répartis dans les zones stratégiques. En conséquence, la surveillance clinique n'a permis de détecter que quelques cas similaires à la PPR, mais aucun foyer important confirmé n'a été signalé.
- d) <u>Libéria</u>: après un premier foyer, une mission d'évaluation financée par le PCT a abouti à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une campagne de surveillance et de vaccination ciblée (100 000 ovins et caprins dans quatre comtés), ainsi qu'à des réunions avec les pays voisins en vue de la mise en commun des informations et d'activités communes de lutte contre la PPR. Parallèlement, l'USAID a entrepris une campagne de vaccination dans quatre autres pays touchés par les foyers de 2015.
- e) Autres aides apportées aux pays: la FAO et plusieurs donateurs soutiennent les enquêtes vétérinaires, la lutte et l'assistance technique en faveur de la lutte contre la PPR en Géorgie, en Mongolie, en Syrie, au Soudan et au Soudan du Sud.

Résolution de l'OIE et pays indemnes de PPR

23. Au cours de la quatre-vingt-quatrième session générale de l'OIE (mai 2016), la liste des pays reconnus indemnes de PPR, ou ayant une zone indemne de PPR, selon le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE a été mise à jour. Cinquante-trois pays et une zone ont été reconnus indemnes de PPR.

D. Mobilisation des ressources et activités de plaidoyer

24. Une stratégie commune FAO/OIE de mobilisation des ressources et de plaidoyer a été élaborée. Des rencontres avec les principaux donateurs sont prévues afin de présenter le Programme mondial de lutte contre la PPR, ainsi que ses coûts et avantages. Une conférence d'annonces de contributions est prévue pour le second semestre de 2017.